

# Le rôle du cadre de référence théorique dans une recherche monographique constructiviste

Danielle Paquette

Volume 27, numéro 1, 2007

Fenêtre sur la riche diversité de la recherche qualitative

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1085354ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1085354ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

## Éditeur(s)

Association pour la recherche qualitative (ARQ), Université du Québec à Trois-Rivières

ISSN

1715-8702 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

## Citer cet article

Paquette, D. (2007). Le rôle du cadre de référence théorique dans une recherche monographique constructiviste. *Recherches qualitatives*, 27(1), 3–21. <https://doi.org/10.7202/1085354ar>

## Résumé de l'article

Un cadre théorique multiréférencé, construit autour de la notion de transaction sociale et alliant théories institutionnelles et théories organisationnelles, a été utilisé pour procéder à l'étude d'une situation d'élaboration d'un programme commandité de perfectionnement médiatisé impliquant plusieurs partenaires. Ce cadre a facilité l'interprétation analytique des événements transactionnels qui se sont déroulés durant le processus, conduisant à une définition, des clefs d'identification et une première catégorisation permettant de différencier les transactions sociales d'autres formes d'interactions. Cet article traite du rôle du cadre de référence dans une recherche monographique constructiviste utilisant une approche inductive d'analyse et dont l'un des buts est de contribuer aux efforts d'élaboration conceptuelle de la notion de transaction sociale et à la constitution d'un corpus permettant de la rendre plus manifeste.

# **Le rôle du cadre de référence théorique dans une recherche monographique constructiviste**

**Danielle Paquette, Ph.D.**

---

Université du Québec à Montréal

## **Résumé**

Un cadre théorique multiréférencé, construit autour de la notion de transaction sociale et alliant théories institutionnelles et théories organisationnelles, a été utilisé pour procéder à l'étude d'une situation d'élaboration d'un programme commandité de perfectionnement médiatisé impliquant plusieurs partenaires. Ce cadre a facilité l'interprétation analytique des événements transactionnels qui se sont déroulés durant le processus, conduisant à une définition, des clefs d'identification et une première catégorisation permettant de différencier les transactions sociales d'autres formes d'interactions. Cet article traite du rôle du cadre de référence dans une recherche monographique constructiviste utilisant une approche inductive d'analyse et dont l'un des buts est de contribuer aux efforts d'élaboration conceptuelle de la notion de transaction sociale et à la constitution d'un corpus permettant de la rendre plus manifeste.

## **Mots clés**

TRANSACTION SOCIALE, ÉTUDE DE CAS, CADRE DE RÉFÉRENCE, RECHERCHE CONSTRUCTIVISTE

## **Introduction**

Les recherches monographiques tentent de mettre en évidence des traits généraux à partir de l'étude détaillée d'un cas. Comme le souligne Van der Maren, pour être efficace, la recherche par étude de cas doit être « multidisciplinaire dans la construction du cadre conceptuel et multimodal dans la constitution des données » (Van der Maren, 1995, p. 198). L'analyste doit faire appel à un ensemble large de théories et de disciplines contributives pour interpréter les données et construire des hypothèses ou des énoncés théoriques. L'élaboration d'un cadre de référence théorique pertinent est donc une étape fondamentale de la recherche nomothétique. Cet article traite du rôle

du cadre de référence théorique dans une recherche constructiviste dont la stratégie est monographique et dont l'un des buts est de contribuer aux efforts des sociologues de la transaction sociale dans l'élaboration conceptuelle de cette notion et la constitution d'un corpus permettant de la rendre plus manifeste.

La recherche dont il est question dans cet article, et qui a été présentée comme thèse pour l'obtention du Ph.D en éducation de l'UQAM en 2004 (Paquette, 2004), avait deux objectifs : documenter les dimensions sociales et relationnelles du travail d'élaboration d'un programme commandité de perfectionnement médiatisé impliquant plusieurs partenaires et identifier la nature, la dynamique et les effets des transactions sociales se déroulant au plan institutionnel, au plan organisationnel et au plan opérationnel dans une telle situation. Les résultats se présentent sous la forme d'une description exhaustive de la situation d'élaboration du programme qui met en évidence la contribution des rapports sociaux à la construction et au maintien d'un partenariat de conception, à la structuration et au développement d'un dispositif de formation et d'un réseau de coopération et au développement d'un matériel de formation permettant une diffusion à distance du programme. Cette description est accompagnée d'une étude des événements transactionnels qui se sont déroulés durant le processus d'élaboration. Cette étude a permis d'élaborer une définition opératoire de la transaction sociale, des clés d'identification d'une transaction sociale et douze propositions pouvant contribuer à la conceptualisation de cette notion. Il s'agit donc d'une recherche visant, en partie, à produire de nouvelles connaissances sous la forme de propositions théoriques.

Un cadre de référence théorique, construit autour de la notion de transaction sociale, a joué plusieurs rôles dans la planification et la réalisation de cette recherche. Après avoir présenté la composition de ce cadre de référence théorique, les liens entre ce cadre de référence théorique et le cadre méthodologique de la recherche seront mis en évidence. Par la suite un exemple permettra d'illustrer l'utilisation faite du cadre de référence théorique pour procéder à l'analyse inductive des événements transactionnels et à l'élaboration conceptuelle de la notion de transaction sociale.

### **Le cadre de référence théorique**

Selon Mucchielli (2005), la recherche constructiviste doit faire appel à un « cadre de référence théorique large et souple » qui est vu comme « une carte provisoire du territoire, composée de connaissances générales à propos du phénomène qu'il s'apprête à étudier, ainsi que des repères interprétatifs... » (Paillé et Mucchielli, 2003 cités dans Mucchielli, 2005). Ce cadre de référence

constitue une boîte à outils qui comprend à la fois quelques outils généraux et plusieurs outils spécifiques que l'on choisira d'utiliser selon le type de problème à traiter ou l'univers interprétatif à construire.

L'une des difficultés de la réalisation de cette recherche consistait à construire un cadre de référence théorique soutenant à la fois l'étude de la dynamique des rapports entre les acteurs et de la contribution de ces rapports à la construction et à la transformation des structures. Le cadre devait également servir pour l'identification des structures construites par les acteurs et des processus par lesquels elles ont été modifiées et transformées. Il devait faciliter la prise en compte des interdépendances entre trois niveaux de contextes : le contexte institutionnel de l'accord de coopération, le contexte organisationnel du partenariat de conception et le contexte opérationnel du co-développement du programme et du matériel de formation. Le cadre de référence devait aussi permettre de prendre en considération à la fois les relations qui existent entre l'action quotidienne des acteurs et les institutions de la société, ce qui voulait dire articuler une dimension micro-sociologique à une dimension macro-sociologique. Finalement, le cadre devait aider à la sélection, au traitement et à l'analyse des données recueillies, à l'interprétation des événements étudiés et à la validation des résultats.

Le champ théorique qui a servi de référence pour la construction du cadre de référence théorique de la recherche est celui de la transaction sociale. C'est à Rémy, Voyé et Servais (1991) que l'on doit les premiers efforts de conceptualisation de la transaction dans une perspective sociale. Tel que ces auteurs le mentionnent, leur démarche est construite autour de trois lignes théoriques, celle de Berger et Luckman (1967), celle de Touraine (1965; 1973) et celle de Bourdieu (1973). S'intéressant aux faits vécus dans la vie quotidienne, Rémy et ses collaborateurs ont cherché à comprendre sur quoi se mobilisent les acteurs et à partir de quoi ils organisent la cohérence de leurs pratiques. Ils ont construit les bases de leur approche autour de la « contradiction et du conflit qui opposent institution et innovation » (Rémy et al., 1991, p.14) et ils ont tenté d'imbriquer de façon étroite le culturel et le social ainsi que la légitimité et le pouvoir dans leurs efforts de théorisation. Plus récemment, un groupe de sociologues de langue française (Blanc 1992; Blanc, Mormont, Rémy & Storrie, 1994; Freynet, Blanc et Pineau, 1998) a relancé les travaux amorcés par Rémy, Voyé et Servais et a exploré l'usage de la notion de transaction sociale dans diverses disciplines. Pour ces chercheurs, la notion de transaction sociale aide à souligner le rôle des tensions sociales, des contradictions et des oppositions dans la construction et la reconstruction du social et dans l'élaboration de compromis, toujours provisoires, que les

acteurs doivent négocier et renégocier pour vivre ensemble et coopérer dans la vie quotidienne.

Pour les sociologues de la transaction sociale, les réalités sociales doivent être appréhendées comme des constructions historiques et quotidiennes des acteurs individuels et collectifs. La référence à l'historicité signifie que les nouvelles constructions se font en puisant dans les construits antérieurs. La quotidienneté indique que ces anciens construits sont reproduits, transportés et transformés en même temps que d'autres sont inventés dans et par les pratiques et les interactions des acteurs. Ainsi, la transaction sociale tente d'articuler une théorie de l'ordre et une théorie de l'action. La théorie de l'ordre exprime l'exigence de cohérence et de stabilité relative du monde social. Elle reflète la nécessaire interdépendance des actions qui impose la présence d'un cadre ou de dispositifs institutionnels qui orientent et régulent les actions des acteurs et posent des contraintes à la liberté des acteurs. Par ailleurs, la théorie de l'action suppose que le social découle d'un réseau d'interactions et d'interrelations entre les individus qui détiennent une marge de manœuvre suffisante pour exercer leur autonomie et influencer le sens des actions. Toute interaction prend donc forme dans un cadre qui délimite les contraintes et les opportunités des acteurs, mais, en même temps, ces interactions et leurs produits peuvent avoir des effets sur le cadre lui-même, produisant ainsi une nouvelle situation qui modifie les possibilités d'action des acteurs.

Aussi, en plus de la sociologie de la transaction sociale, le cadre de référence théorique qui a été construit comprenait deux autres grandes sources théoriques, les théories institutionnelles pour ce qui est de l'ordre et les théories organisationnelles et celles tirées de la sociologie des organisations pour ce qui est de l'action. Les théories institutionnelles (Commons, 1959; 1970; Dutraive, 1993; Paradeise, 1988; Rémy, 1992; Rémy, 1996; Rémy, Voyé et Servais, 1991; Reynaud, 1989; 1991; Thevenot, 1990) ont permis de suivre l'élaboration et la transformation des structures comme les normes, les règles, les conventions et de comprendre l'effet de ces structures sur les potentialités d'actions des acteurs. Elles ont facilité la description du cadre dans lequel évoluaient les acteurs. Elles ont aidé à interpréter les événements qui impliquaient la construction de structures comme l'entente de coopération, l'offre de service ou le programme d'étude. Ces théories ont également fourni une première catégorisation des transactions sociales qui a orienté l'étude de la nature des transactions sociales.

Les théories organisationnelles et celles tirées de la sociologie des organisations (Crozier et Friedberg, 1977; Fauvet et Stéfani, 1983; Francfort, Osty, Sainsaulieu et Uhalde, 1995; Friedberg, 1993; Giraud, 1994; Zeitlin;

1990) ont facilité l'étude de l'action organisée, de ses contraintes, de sa dynamique, de son évolution et de ses produits à travers les relations entre les acteurs et leurs interactions. Elles ont également contribué à l'étude socio-dynamique des rapports entre les acteurs en situation de coopération et à saisir le jeu des transactions sociales dans une situation d'interaction.

Le cadre puisait également dans trois sources complémentaires : la sociologie de la reliance (Bolle de Bal, 1998), les études sur la coopération et les réseaux (Bergeron, 1993; De Terssac et Maggi, 1996; Garrette et Dussauge, 1995; Lazega, 1994; Teil, 1992) et celles sur le co-développement de nouveaux produits et le statut de l'objet (Callon, 1992; Hatchuel, 1996; Jeantet, Tigger, Vinck & Tichkiewitch, 1996; Midler, 1996). L'utilisation du concept de reliance a été utile pour comprendre la façon dont les transactions sociales participent à la construction des structures sociales et des liens sociaux. Les études sur la coopération et les réseaux ont permis de comprendre la structuration des réseaux de coopération et de considérer le partenariat de conception en tant que structure de coopération. Les études sur le co-développement et le statut de l'objet ont permis de prendre en considération le rôle des prescriptions comme mode de stabilisation structurale et le rôle des objets comme mode de liaison entre les acteurs.

### **Les rôles du cadre de référence théorique au plan méthodologique**

Le cadre méthodologique de la recherche a été organisé autour de quatre pôles inspirés de ceux de Lessard-Hébert, Goyette et Boutin (1990) : le pôle paradigmatique, le pôle stratégique, le pôle technique et le pôle théorique. Le pôle paradigmatique rend compte des préconceptions du chercheur, lesquelles orientent ses choix théoriques, méthodologiques et techniques. Le pôle stratégique présente la stratégie retenue pour réaliser la recherche. Le pôle technique explique ce qui guide le choix des méthodes ou des techniques de collecte des données alors que le pôle théorique présente les orientations privilégiées quant à l'approche de traitement et d'analyse des données, d'interprétation et de validation des résultats.

#### ***Le pôle paradigmatique***

Dans la recherche dont il est ici question, les choix ont été orientés par le paradigme constructiviste, lequel, selon Guba et Lincoln (1994) se caractérise par son ontologie relativiste, son épistémologie transactionnelle et sa méthodologie herméneutique et dialectique. L'ontologie relativiste est définie comme étant dépendante du contexte, de schémas conceptuels, du cadre théorique, des formes de vie, de la société ou de la culture (Jansen et Peshkin, 1992). Dans le constructivisme et particulièrement le constructivisme social, les construits sont des artefacts sociaux, des conventions, des produits de

l'activité humaine et, comme tout autre produit, ils sont soumis aux processus d'interaction humaine telles que la communication, la confrontation, la négociation, la transaction ou l'argumentation (Gergen et Gergen, 1991). Ces construits reflètent un consensus social qui leur donne temporairement valeur de vérité et d'objectivité (Schwandt, 1994). Ces consensus se construisent dans un processus d'intersubjectivité transactionnelle entre les membres d'un groupe ou d'une communauté socialement et historiquement situés dans un contexte qui leur est propre. L'intersubjectivité réfère au degré de partage d'une même définition, ce degré pouvant varier d'un partage minimal à un partage complet. Les consensus étant faillibles, ils peuvent être déconstruits, reconstruits, transformés, adaptés, contestés et réfutés. Ces contestations peuvent donner naissance à de nouvelles transactions qui contribuent à l'élaboration d'explications alternatives ou à celle d'autres consensus plus appropriés au contexte ou mieux élaborés. Il peut y avoir également plusieurs construits concurrents à propos d'un même objet.

L'ontologie constructiviste abandonne la croyance d'un accès objectif à la réalité. La réalité est construite pour répondre aux nécessités des agents humains pourvus d'intentions. Aussi, ce que produit le chercheur n'est pas le reflet de la réalité, mais un construit susceptible d'expliquer temporairement une réalité à partir des actions quotidiennes des acteurs, de leurs interactions, de leurs interrogations et de leurs transactions. Dans la recherche constructiviste, les « informateurs agissent comme des interprètes, présentant diverses reconstructions partiales et partielles de la réalité tandis que le chercheur procède lui aussi à sa propre reconstruction de la façon dont les premiers reconstruisent la réalité » (Poupart, 1998, p.181).

La méthodologie constructiviste doit révéler le caractère dialectique de la construction du savoir où les possibilités d'échanges n'existent que s'il y a une différence, c'est-à-dire des contradictions entre des représentations ou des hypothèses qui prétendent à une validité équivalente. Ces contradictions s'expriment par le conflit et peuvent se résoudre dans un accord, lequel présuppose des règles qui rendent possible la perspective d'une fin au conflit et la construction d'un nouveau consensus. Le socioconstructivisme donne ainsi une place à la culture et aux institutions, mais diffère du structuralisme en considérant cette culture et les structures comme produites et reproduites par et à travers les interactions et les interdépendances des individus et de leurs actions et non pas comme des déterminants de l'action des individus et des rôles qu'ils jouent dans la société. Cette position méthodologique signifie également que les connaissances que construit le chercheur à propos d'un objet de recherche sont elles aussi construites de manière dialectique en confrontant

ses propres construits à ceux des participants à la recherche et aux construits déjà existants dans les champs théorique et empirique du domaine.

Nous voyons ici un premier rôle du cadre de référence théorique dans la recherche constructiviste : rendre possible la confrontation des inférences ou des hypothèses faites par le chercheur au cours de la recherche avec des données théoriques afin de faire ressortir les contradictions, les incohérences ainsi que les écarts et l'inciter à pousser plus avant sa recherche d'informations et ses analyses de même qu'à augmenter la validité de ses construits.

### ***Le pôle stratégique***

Par ailleurs, la stratégie choisie pour mettre en évidence les aspects sociaux et relationnels du travail d'élaboration d'un programme commandité de perfectionnement médiatisé impliquant plusieurs partenaires est l'étude exploratoire, sur trois plans, d'un cas unique. En effet, les rapports sociaux dans la situation qui nous intéresse se déroulent sur trois plans inter-reliés et interdépendants : le plan institutionnel, le plan organisationnel et le plan opérationnel. À ces trois plans s'ajoute le contexte évolutif qui aide à prendre en compte la dynamique temporelle de la situation.

Pour réaliser une étude de cas, généralement, trois choix s'offrent au chercheur : l'échantillon d'acteur, l'échantillon de milieu et l'échantillon événementiel. Avec l'échantillon d'acteur, le corpus d'informations est constitué autour d'une personne. Pour l'échantillon de milieu, géographique ou institutionnel, la constitution du corpus se fait autour d'un milieu dont il est possible de délimiter les frontières, par exemple, un établissement scolaire, un département dans une entreprise ou encore un village. Finalement, l'échantillon événementiel est tiré d'un événement qui est généralement un fait institutionnel ou culturel singulier qui se produit dans un contexte particulier et qui permet de saisir les institutions ou la culture en action (Pires, 1997).

Pour étudier la nature, la dynamique et les effets des transactions sociales, l'échantillonnage par événement a été privilégié. Le repérage des événements transactionnels s'est fait à l'aide d'une définition provisoire de la transaction sociale et de trois clés d'identification puisées dans les écrits des sociologues de la transaction sociale. Ainsi, des éléments du cadre de référence théorique ont servi de guide pour identifier et sélectionner les événements à étudier en profondeur pour la phase d'élaboration conceptuelle de la recherche. Voici un second rôle que l'on peut attribuer au cadre de référence théorique.

### ***Le pôle technique***

Pour ce qui est du choix des techniques, dans une étude de cas, le chercheur doit obtenir le plus d'informations possible sur la situation étudiée, sur son

historique, sur les acteurs, sur leurs contextes d'action, sur les conditions de cette action et sur les processus en œuvre pour ensuite, par un processus de centration progressive, distinguer les informations fondamentales ou essentielles qui conduisent à la rédaction du cas et ensuite aux analyses plus poussées de certains éléments du cas pouvant conduire à la formulation d'énoncés ou de propositions qui seront éventuellement confirmés, infirmés, contestés ou complétés par d'autres études portant sur des situations similaires. Les sources d'information doivent donc être multiples. C'est pourquoi le chercheur a avantage à utiliser plusieurs méthodes de collecte d'informations.

Dans cette recherche, un ensemble de techniques et d'instruments a été utilisé pour permettre de travailler avec une approche diachronique et une approche synchronique pour l'étude de la situation d'élaboration du programme et celle des transactions sociales qui s'y sont déroulées. L'utilisation de l'approche diachronique pour les deux premières années d'élaboration du programme et de l'approche synchronique pour la troisième année a permis de réaliser une observation à long terme et répétée du processus d'élaboration du programme et de comparer les données provenant de sources différentes, ce qui augmente la vérification de la validité interne de l'étude de la situation.

La recherche combine également deux méthodes reconstructives et deux méthodes interprétatives. Les méthodes reconstructives, telles que les entrevues et l'observation, visent à produire des données servant à reconstruire les événements et les points de vue des acteurs à partir de la subjectivité des informateurs, y compris celle du chercheur. Les méthodes interprétatives, telles que l'étude des échanges et celle de la documentation, visent à enregistrer et interpréter les activités sociales dans leurs formes objectivées. Les deux groupes de méthodes procurent des informations de nature différente, par exemple des catégories provenant des structures subjectives des répondants et des catégories provenant des structures socialement construites. Ces méthodes combinées permettent d'avoir une image plus complète et mieux informée de la situation à l'étude et fournissent des données de différentes sources facilitant une triangulation par les perspectives (Flick, 1992). Cette triangulation peut se faire, par exemple, en comparant les données produites par une méthode reconstructive, celles issues d'une méthode interprétative et des données tirées du cadre de référence théorique. Nous voyons ici un troisième rôle joué par le cadre de référence de cette recherche.

### ***Le pôle théorique***

Le cadre théorique a également servi pour réaliser l'étude en profondeur des événements transactionnels, laquelle a été faite avec une approche inductive.

Des éléments puisés dans le cadre de référence théorique ont aidé à identifier les événements transactionnels qui se sont produits durant l'élaboration du programme. Un événement transactionnel se démarque par l'existence d'une suite d'échanges écrits ou verbaux à propos d'un objet présentant des indices signalant un problème tel que des oppositions, des conflits, des désaccords, des incompréhensions ou des tensions que les acteurs engagés dans l'échange cherchent à dépasser. Chaque événement identifié a ensuite été considéré comme un mini-cas et étudié avec une approche inductive. Il a d'abord été décrit en le situant dans son cadre institutionnel et dans son contexte opérationnel, les informations étant puisées dans le descriptif général de la situation. Dans la description, une attention particulière était portée aux éléments suivants : identification des acteurs participants à l'échange; objet de l'échange; moment d'émergence du conflit ou de la reconnaissance d'un problème ou d'une tension; positions respectives des acteurs, leurs stratégies et leurs tactiques; moment de bifurcation signalant l'émergence d'une solution, d'une entente ou d'un accord ou encore de la rupture de l'échange.

Ensuite, pour chaque mini-cas, un scénario d'interprétation a été construit en se servant des éléments du cadre de référence théorique les plus pertinents pour aider à comprendre et analyser l'événement. Selon l'objet de l'échange, la dynamique relationnelle, les enjeux supposés, il s'agissait de rechercher, dans le cadre de référence théorique, la ou les théories les mieux à même de fournir les éléments permettant de regarder l'événement à travers une ou plusieurs perspectives théoriques. Cette interprétation permettait de mettre au jour les éléments fondamentaux de l'événement et leurs relations de manière à faire ressortir la nature, la dynamique et les effets des transactions sociales et à donner lieu à une ou des propositions théoriques. Certaines propositions étaient fondées sur des éléments théoriques déjà existants, d'autres constituaient des reformulations de concepts ou d'éléments théoriques à la lumière des analyses effectuées et d'autres encore, de nouvelles formulations provenant des interprétations analytiques venant enrichir la notion de transaction sociale.

Finalement, les propositions issues de l'étude de chaque mini-cas ont été confrontées et comparées de manière à regrouper celles qui semblaient présenter des relations logiques afin de tirer certaines conclusions provisoires susceptibles de contribuer à la théorisation de la transaction sociale. Les hypothèses de départ concernant la définition du concept, sa description ainsi que ses clés d'identification ont été confrontées aux conclusions inférées des analyses pour ensuite être revues, corrigées ou précisées.

### **Une illustration de l'utilisation du cadre de référence théorique pour l'étude des événements transactionnels**

Une illustration devrait aider à comprendre le rôle du cadre de référence théorique dans l'étude d'un événement transactionnel, dans la construction du scénario d'interprétation et dans la construction des propositions. Pour des questions d'espace, le descriptif complet de la situation ne sera pas donné ici. Seul le scénario d'interprétation conduisant à l'énoncé de proposition sera présenté.

#### ***L'événement : la renégociation de la clause 4.1 du contrat CRED-TELUQ***

En mai 1996, dans le cadre d'un accord spécifique de coopération, deux établissements de formation universitaire à distance, le CRED et la TÉLUQ, signaient un contrat par lequel la TÉLUQ s'engageait à concevoir et produire trois modules de perfectionnement en sciences de l'éducation dont la diffusion, soutenue par un système de tutorat individuel et d'encadrement collectif, serait assumée par le CRED. En contrepartie, le CRED s'engageait à verser à la TÉLUQ une somme convenue, en trois versements égaux, chaque versement devant être fait dans les trente jours suivant la livraison de chacun des modules, livraison dont les dates étaient également prédéterminées. Le contrat prévoyait certaines dispositions particulières relativement au droit d'utilisation, par le CRED, des documents produits. Ainsi, le contrat précisait les obligations de chaque contractant tout en ne faisant aucune mention de leurs droits sauf celui accordé au CRED d'utiliser le programme dans le canton du Valais en Suisse. Rien n'était mentionné, de façon explicite, quant au droit de propriété sur le programme.

Si on se réfère à la théorie économique de Commons (1959), ce contrat servait à réguler un échange de nature marchande autour d'un produit encore inexistant. En signant le contrat, les deux établissements contractaient chacun une dette, une dette de performance pour la TÉLUQ qui s'engageait à produire ce matériel commandé aux dates prescrites et une dette de paiement pour le CRED qui s'engageait à payer pour la production de ce matériel selon les conditions prescrites. Il ne s'agissait donc pas d'un marché par lequel la TÉLUQ et le CRED s'échangeaient un bien contre un autre bien, mais plutôt le produit d'une transaction marchande au sens qu'en donne Commons, c'est-à-dire une relation créancier-débiteur de type contractuel par laquelle sont surtout définies les obligations de chaque contractant. Habituellement, une transaction marchande se conclut par un échange impliquant un processus de transfert de deux objets physiques et un processus légal de transfert du droit de propriété sur cet objet. Les objets physiques transférés étaient, pour la TÉLUQ, une version du matériel prête à reproduire, objet non spécifié dans le contrat, mais

plutôt dans l'Offre de service accompagnant ce contrat, et pour le CRED, un versement bancaire d'un montant prédéterminé. Une fois les transferts faits, les contractants devaient ainsi acquérir à la fois l'objet et le droit de propriété sur cet objet comprenant le droit d'utiliser cet objet à leur convenance.

Cependant, dans le contrat signé par le CRED et la TÉLUQ, une clause restreignait le droit d'utilisation du matériel par le CRED et par conséquent son droit de propriété sur l'objet. Le CRED n'avait le droit d'utiliser les documents produits que pour les fins pour lesquelles ils ont été prévus. Toute autre utilisation devait faire l'objet d'une autorisation préalable de la TÉLUQ. De plus, il n'y avait aucune indication explicite concernant ce qui était acquis par le CRED, donc sur l'objet dont il devenait propriétaire. La première particularité introduisait, dans le contrat, un code restreint (Rémy et al., 1991) visant à limiter le pouvoir d'initiative du CRED et à réduire l'incertitude quant à l'usage qui serait fait des documents élaborés. La seconde créait une zone d'incertitude sur la nature du droit de propriété acquis par le CRED et introduisait des possibilités d'interprétation divergente sur ce qui était acquis par le CRED. Voyons, dans l'événement, de quelles manières ces deux particularités ont influencé la socio-dynamique des échanges (Fauvet et Stefani, 1983) entre le CRED et la TÉLUQ à propos de la renégociation de la clause 4.1.

La clause 4.1 du contrat peut être vue comme une règle, introduite par la TÉLUQ, pour limiter l'autonomie du CRED dans l'utilisation d'un matériel produit sous le nom de la TÉLUQ, utilisation qui pourrait aller à l'encontre de ses intérêts. Cette contrainte donnait aussi à la TÉLUQ un pouvoir d'intervention dans les projets du CRED à propos de l'usage qu'il ferait du matériel produit et un pouvoir d'échange par effet structurel en créant la possibilité d'opposer un refus aux demandes du CRED d'utiliser le matériel à d'autres fins que le perfectionnement des enseignants du Valais. Lorsque le CRED sollicita une prise de position de la TÉLUQ relativement à son projet d'offrir le programme de perfectionnement en dehors du Valais, la TÉLUQ ne s'opposa pas au projet. Elle utilisa cependant son pouvoir d'échange pour imposer un second terme à la clause 4.1, celui d'utiliser les contenus du programme élaboré pour le CRED pour construire des versions adaptées du matériel qui seraient utilisées pour le perfectionnement des enseignants du Québec et dans la Francophonie. La TÉLUQ proposait de troquer son autorisation contre le droit d'utiliser le contenu du matériel produit.

Or un échange suppose une réciprocité des transferts, réciprocité qui soulève la question de la valeur de ce qui est échangé et des principes de légitimité en vertu desquels l'échange se réalise (Rémy, Voyé et Servais,

1991). La réponse du directeur du CRED à la proposition de la TÉLUQ laisse entendre qu'il considérait par trop inégale la réciprocité des transferts et que l'acquisition, par la TÉLUQ, du droit d'utiliser le contenu du matériel méritait une compensation plus grande que ce qui était offert. Bien qu'ainsi, les modules du programme prenaient un nouveau statut, celui d'un bien pouvant être exploité sur le marché de la formation en vue d'en tirer des bénéfices, et que le droit d'utiliser ce bien implique qu'on en détient les droits de propriété, l'objet de l'échange ici n'était ni ce bien, ni un droit de propriété pouvant être acquis contre paiement. Le désaccord ne pouvait donc pas être résolu par une nouvelle transaction de nature marchande. En fait, l'objet de l'échange consistait en des possibilités d'action, possibilités de se servir du matériel pour élargir l'offre de formation à toute la Suisse, dans le cas du CRED, et possibilités de se servir des contenus d'un matériel déjà produit pour développer d'autres produits adaptés à d'autres contextes, dans le cas de la TÉLUQ. Or ces possibilités sont déterminées par le cadre de l'échange, c'est-à-dire au plan institutionnel, par l'alliance stratégique entre le CRED et la TÉLUQ formalisée par l'accord de coopération.

L'alliance entre le CRED et la TÉLUQ pour la production du matériel du programme de perfectionnement est une alliance complémentaire (Garrette et Dussauge, 1995). Dans ce type d'alliance, chaque partenaire contribue au projet commun avec des actifs et des compétences différents, contributions qui ne sont pas nécessairement symétriques. Dans la situation présente, si le CRED fournit l'idée, le concept de base et les moyens financiers pour réaliser le projet de développement, de son côté, la TÉLUQ fournit l'expertise, l'infrastructure, le capital créatif de ses concepteurs et les compétences de ses spécialistes. Le programme et le matériel qui le concrétise n'auraient pas existé sans la complémentarité de ces actifs et de ces compétences et on peut considérer qu'ils sont à la fois la raison d'être et les produits de cette alliance. Habituellement, dans une alliance complémentaire, les produits de l'alliance ne doivent pas être directement concurrents des produits propres à l'un ou l'autre des partenaires, soit parce qu'ils sont fortement différenciés, soit parce que les partenaires sont présents sur des marchés distincts. Au début de l'alliance, la TÉLUQ ne possédait aucun programme de perfectionnement pour les enseignants et la clause 4.1 du contrat garantissait que le matériel produit au sein de l'alliance ne serait utilisé que sur le marché très restreint du canton du Valais. Après la conception des trois premiers modules du programme, les deux alliés détenaient un produit dont ils purent envisager les possibilités d'exploitation. En songeant à l'utilisation possible de ce produit, chaque partenaire souhaitait rentabiliser les investissements consentis par leur établissement et, si possible, dégager des bénéfices en adaptant ces produits à

différentes clientèles et en élargissant le territoire de diffusion. Les produits issus de l'alliance, étaient, en quelque sorte, une propriété commune des alliés. Mais de nouvelles versions du matériel, élaborées en dehors de l'alliance, deviendraient la propriété de l'établissement les ayant développées. Elles deviendraient aussi des produits susceptibles de concurrencer le programme original développé dans le cadre de l'accord de coopération. Le CRED savait ne pouvoir concurrencer la TÉLUQ dans la production de ces nouvelles versions, ne possédant ni les ressources, ni l'expertise pour le faire. Il pouvait cependant, au nom de l'alliance actuelle et des possibilités de collaboration future, tenter d'obtenir certains bénéfices des projets de développement de la TÉLUQ en faisant reconnaître la contribution du CRED au développement du concept du programme, des bases de son contenu et de la version originale des modules. C'est donc avec et dans cette perspective que le directeur rédigea sa réponse, ouvrant la porte à des transactions de répartition, lesquelles ont pour objet la répartition des charges et des bénéfices consécutifs à une action collective (Dutraive, 1993).

Dans cet événement, la coordonnatrice joua le rôle d'un acteur d'interface (Francfort et al., 1995) entre le CRED et la TÉLUQ et de médiatrice de leurs relations, en tentant de rapprocher les parties et de trouver un compromis acceptable pour les deux établissements. Pour assurer un équilibre des intérêts de chaque partenaire, une réciprocité des avantages pour chacun des alliés et le maintien des rapports synergiques entre les partenaires nécessaires à la poursuite des actions entreprises dans le cadre des ententes spécifiques et de l'accord de coopération dont elle assurait la gestion, elle choisit de composer deux règles de répartition, l'une portant sur la répartition des territoires entre les deux partenaires, concédant à chaque établissement, la souveraineté sur un territoire et l'autre portant sur la répartition, entre les partenaires, des bénéfices susceptibles d'être générés par la diffusion de versions adaptées du matériel sur tout autre territoire que la Suisse et le Québec. L'alliance était également soulignée par deux mesures : la mention, dans les futures versions du matériel, du contexte original et du type de collaboration développé avec le CRED, reconnaissant la participation du CRED à l'élaboration de la version originale du programme, et la détermination conjointe du prix de vente des nouveaux produits issus de cette première version originale. Cette proposition parut acceptable pour le CRED puisqu'elle reconnaissait le principe de réciprocité des avantages de l'alliance et réaménageait la structure de pouvoir, passablement déséquilibrée au début de la transaction, en une structure permettant la poursuite de la coopération. L'accord, bien que non formalisé par la reformulation de la clause 4.1 ou par la rédaction d'une convention ou d'une entente sur ces nouvelles règles de

répartition des bénéfices, constitue une innovation, un compromis ouvrant de nouvelles possibilités d'action pour chaque partenaire tout en stabilisant, du moins temporairement, les termes de l'échange permettant à chacun d'avancer dans ses projets sans nuire au développement de l'alliance puisqu'ils s'inscrivent à l'intérieur du cadre de cette alliance.

Cet événement illustre l'un des objets d'étude de la transaction sociale, soit les effets d'interaction sur la transformation des structures. Les transactions ont conduit à l'élaboration d'un nouveau principe d'échange et d'une règle de répartition inexistante ainsi qu'à la modification d'une contrainte de départ ouvrant de nouvelles possibilités d'action pour les partenaires. Elle a aussi permis de maintenir les liens de coopération entre les deux établissements en reconnaissant la primauté des intérêts collectifs sur les intérêts individuels et en concrétisant l'accord de coopération par des mesures objectives assurant la réciprocité des transferts. C'est par le jeu des transactions sociales autour d'un enjeu commun qu'ont été élargis les zones de solidarité des partenaires ainsi que leur domaine d'échanges et de coopération.

De l'événement étudié, une proposition concernant le jeu des transactions dans une situation d'élaboration d'un programme commandité de perfectionnement médiatisé impliquant plusieurs partenaires a été avancée. Elle provient du fait que les transactions marchandes, précédant l'établissement d'un contrat entre deux établissements ayant conclu une alliance stratégique de type complémentaire autour de la conception et de la production d'une innovation, peuvent préciser les obligations de chacun des contractants, mais ne règlent pas le problème des droits de propriété intellectuelle et d'exploitation commerciale de l'innovation produite dans et par cette alliance. Aussi, la proposition issue de l'analyse de cet événement se libelle ainsi.

Dans le cadre d'un partenariat de conception, les transactions marchandes précédant la signature d'un contrat liant deux partenaires devraient être accompagnées de transactions de répartition afin de déterminer les règles de répartition des coûts et des bénéfices de la vente ou de l'exploitation futures de l'innovation, en prenant pour principe que les partenaires sont copropriétaires des droits sur l'innovation conçue et produite dans et par l'alliance.

### **Conclusion**

L'un des apports importants de la recherche réalisée est sans doute ce cadre multiréférencé permettant d'aborder la situation et les événements étudiés à partir de différentes perspectives et de les combiner de manière à considérer les interdépendances qui existent entre les actions quotidiennes des acteurs et les

institutions qui encadrent ces actions, sans accorder une préséance à l'une ou l'autre.

Un autre apport est sans doute d'avoir pu faire ressortir, d'une situation globale, complexe et ramifiée, un certain nombre d'événements où les transactions sociales ont pris suffisamment de matérialité pour être étudiées en profondeur, sans pour autant les isoler du contexte qui leur donne sens et du cadre dans lequel elles s'insèrent. C'est en puisant chez différents auteurs associés à la transaction sociale qu'il a été possible de construire une définition provisoire de la transaction sociale et des clefs d'identification qui se sont avérées suffisamment précises et pertinentes pour différencier les transactions sociales des autres modalités de rapports sociaux présentes dans la situation étudiée et de repérer les événements transactionnels. Le cadre de référence théorique a ensuite servi, entre autres, pour identifier l'objet de la transaction, comprendre la dynamique des interactions entre les acteurs et soutenir une interprétation riche des événements transactionnels ainsi que la construction des propositions théoriques qui en découlent.

Tous ces rôles attribués au cadre de référence théorique illustre bien cette exigence de la recherche constructiviste énoncée par Mucchielli (2005) d'avoir un cadre de référence comprenant un ensemble théorique large et une boîte à outils de concepts extensibles plutôt qu'un cadre constitué « d'une théorie forte qui dicte trop les résultats à atteindre ».

### Références

- Berger, P. & Luckmann, Th. (1967). *Social Construction of Reality*. Doubleday : Anchor Books.
- Bergeron, P. (1993). Structuration du social, modes de structuration et théorie critique. Dans M. Audet & A. Bouchikhi (Dir.), *Structuration du social et modernité avancée* (p.129-139). Sainte-Foy : Les presses de l'université Laval.
- Blanc, M. (Dir.). (1992). *Pour une sociologie de la transaction sociale*. Paris : L'Harmattan.
- Blanc, M., Mormont, M., Rémy, J. & Storrie, T. (Dir.). (1994). *Vie quotidienne et Démocratie*. Paris : L'Harmattan.
- Bolle de Bal, M. (1998). Transaction et reliance. Dans M.-F. Freynet, M. Blanc & G. Pineau (Dir.), *Les transactions aux frontières du social* (p.43-55). Lyon : Chronique sociale.
- Bourdieu, P. (1973). *Le métier de sociologue* (2<sup>e</sup> éd.). Paris : Mouton-Bordas.

- Callon, M. (1992). Sociologie des sciences et économie du changement technique : l'irrésistible montée des réseaux technico-économiques. Dans M. Akrich, *Ces réseaux que la raison ignore* (p.53-78). Paris : L'Harmattan.
- Commons, J.R. (1970). *The economics of collective action*. Madison : The University of Wisconsin Press. (Oeuvre originale publiée en 1950)
- Commons, J.R. (1959). *Institutional economics. Its place in political economy*. Madison : The university of Wisconsin Press. (Œuvre originale publiée en 1934)
- Coornaert, M. (1992). Transaction sociale, règles et régulation : une voie pour la construction de la cité. Dans M. Blanc (Dir.), *Pour une sociologie de la transaction sociale* (p. 136-150). Paris : L'Harmattan.
- Crozier, M. & Friedberg, E. (1977). *L'acteur et le système*. Paris : Seuil.
- De Terssac, G. & Maggi, B. (1996). Autonomie et conception. Dans G. De Terssac & E. Friedberg (Dir.), *Conception et coopération* (p. 243-266). Toulouse : Octares.
- Dutraive, V. (1993). La firme entre transaction et contrat : Williamson épigone ou dissident de la pensée institutionnaliste? *Revue d'économie politique*, 103(1), 83-105.
- Enclos, P. (1994). Le procès de la notion de transaction. Dans M. Blanc, M. Mormont, J. Rémy & S. Storrie (Dir.), *Vie quotidienne et Démocratie* (p. 49-70). Lyon : Chronique sociale.
- Fauvet, J.C. & Stefani, X. (1983). *La socio-dynamique : un art de gouverner*. Paris : Les éditions d'organisation.
- Flick, U. (1992). Triangulation revisited : Strategy of validation or alternative. *Journal for theory of social behaviour*, 22(2), 175-197.
- Francfort, I., Osty, F., Sainsaulieu, R. & Uhalde, M. (1995). *Les mondes sociaux de l'entreprise*. Paris : Desclée de Brouwer.
- Freynt, M.F., Blanc, M. & Pineau, G. (1998). *Les transactions aux frontières du social*. Lyon : Chronique sociale.
- Friedberg, E. (1993). *Le pouvoir et la règle*. Paris : Seuil.
- Garrette, B. & P. Dussauge (1995). *Les stratégies d'alliance*. Paris : Les éditions d'organisation.
- Gergen, K & Gergen, M. (1991). Toward reflexive methodologies. Dans F. Steier (Dir.), *Research and reflexivity* (p. 76-95). Newbury Park, CA : Sage.

- Giraud, C. (1994). *Concepts d'une sociologie de l'action*. Paris : L'Harmattan.
- Guba, E. & Lincoln, Y. (1994). Competing paradigms in qualitative research. Dans N.K. Denzin & Y.S. Lincoln (Dir.), *Handbook of qualitative research* (p. 105-117). Thousand Oaks : Sage.
- Hatchuel, A. (1996). Coopération et conception collective; variété et crises des rapports de prescription. Dans G. De Terssac & E. Friedberg, *Conception et coopération* (p.101-121). Toulouse : Octares .
- Jansen, G. & Peshkin, A. (1992). Subjectivity in qualitative research. Dans M.D. LeCompte, W.L. Millroy & J. Preissle (Dir.), *The handbook of qualitative research in education* (p. 681-725). San Diego, CA : Academic Press.
- Jeantet, A., Tigger, H., Vinck, D. & Tichkiewitch, S. (1996). La coordination par les objets dans les équipes intégrées de conception de produit. Dans G. De Terssac & E. Friedberg, *Conception et coopération* (p.87-100). Toulouse : Octares.
- Lazega, E. (1994). Analyse de réseaux et sociologie des organisations. *Revue française de sociologie*, 35(2), 293-320.
- Lessard-Hébert, M., Goyette, G. & Boutin G. (1990). *Recherche qualitative : fondements et pratiques*. Montréal : Agence d'Arc.
- Midler, C. (1996). Modèles gestionnaires et régulations économiques de la conception. Dans G. De Terssac & E. Friedberg, *Conception et coopération* (63-85). Toulouse : Octares.
- Mucchielli, A. (2005). Le développement des méthodes qualitatives et l'approche constructiviste des phénomènes humains. Dans C. Royer, & C. Baribeau, *Recherches qualitatives et production de savoirs, Recherches qualitatives Hors-série « Les Actes », 1*, 41-60.
- Paquette, D. (2004). *Étude des transactions sociales dans une situation d'élaboration d'un programme commandité de perfectionnement médiatisé impliquant plusieurs partenaires*. Thèse de doctorat inédite, Université du Québec à Montréal.
- Paradeise, C. (1988). Acteurs et institutions. La dynamique des marchés du travail. *Sociologie du travail*, 30(1), 79-105.
- Pires, A. (1997). Échantillonnage et recherche qualitative : essai théorique et méthodologique. Dans J. Poupart, J.P. Deslauriers, L.H. Groulx, A. Laperrière, R. Mayer & A. Pires (Dir.) *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques* (p. 113-169). Montréal : G. Morin.

- Poupart, J. (1998). L'entretien de type qualitatif : considérations épistémologiques, théoriques et méthodologiques. Dans J. Poupart, J.P. Deslauriers, L.H. Groulx, A. Laperrière, R. Mayer & A. Pires (Dir.), *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques* (p. 173-209). Montréal : G. Morin.
- Rémy, J. (1992). La vie quotidienne et les transactions sociales : perspectives micro ou macro-sociologiques. Dans M. Blanc (Dir.), *Pour une sociologie de la transaction sociale* (p. 83-111). Paris : L'Harmattan.
- Rémy, J. (1994). La transaction : de la notion heuristique au paradigme méthodologique. Dans M. Blanc, M. Mormont, J. Rémy & T. Storrie (Dir.), *Vie quotidienne et Démocratie* (p. 293-319). Lyon : Chronique sociale.
- Rémy, J. (1996). La transaction, une méthode d'analyse : contribution à l'émergence d'un nouveau paradigme. *Environnement & société*, 17, 9-31.
- Rémy, J. (1998). La transaction sociale. Dans M.-F. Freynet, M. Blanc & G. Pineau (Dir.), *Les transactions aux frontières du social* (p. 20-42). Lyon : Chronique sociale.
- Rémy, J., Voyé, L. & Servais, É. (1991). *Produire et reproduire : une sociologie de la vie quotidienne*, 2 t. Bruxelles : De Boeck. (Œuvre originale publiée en 1978).
- Reynaud, J.D. (1989). *Les règles du jeu. L'action collective et la régulation sociale*. Paris : A. Collin.
- Reynaud, J.D. (1991). Pour une sociologie de la régulation sociale. *Sociologie et sociétés* XXIII(2), 13-26.
- Schwandt, T. (1994). Constructivist, interpretivist approaches to human inquiry. Dans N. Denzin & Y.S. Lincoln (Dir.), *Handbook of qualitative research* (p. 118-137). Thousand Oaks : Sage.
- Teil, G. (1992). Un outil de sociologie assistée par ordinateur. Dans M. Akrich (Dir.) *Ces réseaux que la raison ignore* (p.211-236). Paris : L'Harmattan.
- Thevenot, L. (1990). Les entreprises entre plusieurs formes de coordination. Dans J.D. Reynaud, F. Eynaud, C. Paradeise & J. Saglio (Dir.), *Les systèmes de relations professionnelles* (p. 347-370). Paris : CNRS.
- Touraine, A. (1965). *Sociologie de l'action*. Paris : Seuil.
- Touraine, A. (1973). *Production de la société*. Paris : Seuil.
- Van der Maren, J.-M. (1995). *Méthodes de recherche pour l'éducation*. Montréal : Les presses de l'Université de Montréal.

Zeitlin, J. (1990). Le triomphe de la négociation conflictuelle. Dans J.D. Reynaud, F. Eynaud, C. Paradeise & J. Saglio (Dir.), *Les systèmes de relations professionnelles* (p. 169-182). Paris : CNRS.

*Danielle Paquette est professeure à la Télé-université, l'université à distance de l'UQAM, et responsable des programmes en éducation des adultes de l'Unité d'Enseignement et de Recherche (UER) Éducation. Elle détient un doctorat (Ph.D.) en éducation (UQAM) et est chercheur régulier au Groupe interinstitutionnel de recherche en formation à distance (GIREFAD) et au Centre interuniversitaire de recherche sur les technologies et l'apprentissage (CIRTA). Ses recherches actuelles portent sur la qualité des interactions en formation à distance et sur les caractéristiques des dispositifs de formation médiatisée pouvant influencer positivement cette qualité. Ses travaux portent également sur la notion de transaction sociale et contribuent à l'émergence d'une théorie de la transaction sociale.*